PROJET

D'ETABLISSEMENT

1. INTRODUCTION

1.1. PREAMBULE

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de tenter de réaliser les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret "Missions" du 24 juillet 1997 et en cohérence avec nos projets éducatif et pédagogique.

La réalisation de ce projet d'établissement nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, personnel paramédical, centre PMS, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes.

Notre projet d'établissement s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent.

Le projet d'établissement représente une intention que nous essayerons de concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat.

Notre action se concentrera plus particulièrement sur les 4 grands axes suivants :

- améliorer l'accueil des élèves dans notre établissement,
- maintenir ou susciter une plus grande motivation chez nos élèves,
- mieux faire connaître le travail réalisé dans notre école,
- mise en œuvre du décret du 03 mars 2004.

Mais avant de développer ces axes arrêtons-nous sur l'identité de notre établissement et sur les éléments fondamentaux de nos projets éducatif et pédagogique.

1.2. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

1.2.1. Dénomination
Notre établissement a pour dénomination :

Etablissement Saint-Joseph
Enseignement Secondaire Spécialisé
Rue Emile Lejeune, 1
4250 GEER

1.2.2. Pouvoir Organisateur

Centre d'Enseignement Secondaire Spécialisé
Saint-Joseph Geer
Rue Emile Lejeune, 1
4250 GEER

1.2.3. Numéro de matricule

L'établissement St-Joseph a comme matricule : le 2316.119.001 et le 2316.119.002.
Implantations 4794 et 9574.

1.2.4. Numéro de Fase

L'établissement St-Joseph a comme numéro de Fase : le 2391

1.3. ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT : FORMES, SECTEURS, GROUPES, METIERS

Notre établissement organise deux formes d'enseignement

a) Forme 2 : adaptation sociale et professionnelle pour des jeunes de types 2 et 3. Ces élèves ont suivi un enseignement primaire spécialisé et possèdent l'attestation officielle d'un centre PMS reconnu.

b) Forme 3 : enseignement professionnel pour types 1 et 3 avec les secteurs, groupes et métiers repris ci-dessous. Cette forme est organisé en trois phases.
Durant la 2ème année de la 1ère phase, un module intitulé "Approche polyvalente du secteur" est organisé. Ce module comporte des activités d'information et de découverte des autres groupes professionnels du secteur.
Les élèves fréquentant cette forme d'enseignement ont été examinés par un centre PMS agréé, lequel leur a délivré une attestation d'orientation scolaire vers les types précités.

A partir de l'année scolaire 2013-2014, ouverture de l'alternance dans tous les secteurs de la construction et de l'industrie.

1.4. ELEMENTS FONDAMENTAUX DE NOS PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Notre projet éducatif, inspiré à la base par le document « Missions de l'école chrétienne », insiste d'abord sur l'importance de mettre le jeune au centre des préoccupations de toute l'équipe éducative, ensuite sur la nécessité de le préparer à vivre en société et enfin sur le sens à donner à sa vie.
Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

2. POLITIQUE GENERALE D'ACCUEIL DES ELEVES

Dans ce domaine, nous ferons une distinction entre les élèves provenant de l'enseignement primaire spécialisé et ceux qui nous arrivent en cours de cycle.

2.1 ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE

Les mesures prises pour permettre une meilleure transition entre le primaire et le secondaire ont donné d'excellents résultats. Nous poursuivrons donc nos actions dans le même sens et reproposons les 4 mesures déjà appliquées à ce jour.

1. Des contacts établis par le service social et par le personnel paramédical avec l'équipe du primaire permettent une transmission plus directe des informations concernant chaque élève.

2. Une visite des installations du secondaire par les différentes écoles primaires spécialisées de la zone permet une première prise de contact. La découverte des ateliers engendre une meilleure connaissance des possibilités offertes par l'école.

3. Une ou plusieurs journée(s) de "stage" à l'école secondaire a (ont) été pour certains élèves un moyen de découvrir l'école professionnelle par l'intérieur avec ses contraintes, sa discipline, ses cours spéciaux et le changement d'attitude du professeur par rapport à l'instituteur.

4. Une journée spéciale le 1er septembre est organisée pour les nouveaux élèves afin de faciliter leur insertion dans leur nouvelle école.

2.2 ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

Chaque année, nous accueillons des élèves qui nous arrivent avec un niveau scolaire du premier ou second degré primaire. Pour diverses raisons, ils ont été maintenus à l'école primaire puis parfois orientés vers le secondaire mais sans jamais connaître le moindre succès. En dernier recours, les parents et les centres PMS se tournent alors vers l'enseignement spécialisé. Malheureusement, il est souvent trop tard.
Pour éviter de telles situations et permettre à ces jeunes de connaître une scolarité valorisante, l'orientation plus précoce vers notre enseignement aurait été nécessaire.
Les contacts pris avec certaines directions de l'enseignement primaire ordinaire montrent cependant la difficulté pour les parents d'accepter pour leur enfant une orientation vers un enseignement spécialisé sans avoir d'abord tenté une expérience dans l'enseignement ordinaire.
Cette même difficulté existe aussi au sein de l'enseignement spécialisé pour le passage d'une forme 3 vers une forme 2. La tendance actuelle est donc d'envoyer la majorité des enfants vers une première année de l'enseignement général puis à les réorienter ensuite, après une ou deux années, vers l'enseignement technique ou professionnel avant parfois de trouver refuge dans notre enseignement. L'ouverture des 1ère et 2ème complémentaires de l'ordinaire, l'instauration du premier degré différencié et l'obligation de fréquenter tout un degré avant de pouvoir changer d'école risquent encore d'accentuer cette pratique. L'élève aura ainsi perdu plusieurs années, perdu le goût à l'étude et à l'effort et son intégration à la société n'en sera que plus difficile. Il faudrait donc rendre à l'enseignement technique et professionnel la place qu'il n'aurait jamais dû perdre et mieux préciser les limites avec l'enseignement spécialisé.

Nous pouvons cependant constater au niveau de l'orientation vers notre enseignement une meilleure connaissance de notre travail par les directions des écoles ordinaires et les membres des centres P.M.S. Nous pouvons certainement y voir le résultat des contacts établis entre notre établissement et les autres écoles lors des travaux en CES et autres ORCES, … Malheureusement, force est de constater que les élèves qui nous sont confiés, le sont souvent parce que les structures de l'ordinaire ne parviennent plus à gérer leur comportement ou leurs aptitudes.

3. MOTIVATION DES ELEVES

Nous essayerons de maintenir, ou mieux, de développer la motivation chez nos élèves par :

1. une meilleure connaissance de ceux-ci,
2. la poursuite d'une pédagogie de la réussite axée sur la réalisation de projets,
3. l'utilisation des technologies modernes,
4. une préparation à la vie sociale future par l'organisation d'activités extérieures,
5. la poursuite des travaux d'assainissement et d'embellissement de nos locaux,
6. la recherche d'une solution pour la prise en charge des élèves pendant les absences de professeurs,
7. une augmentation de nos moyens humains au niveau de l'accompagnement des élèves.

3.1. MEILLEURE CONNAISSANCE DE NOS ELEVES

3.1.1. P I A

La réforme de la forme 3 demande un suivi des élèves et la collecte de toutes les informations les concernant dans leur **Plan Individuel d'Apprentissage (PIA).** Ce plan sera établi en fonction du projet personnel de l'élève et sera régulièrement revu et réajusté en tenant compte des progrès de l'élève comme il a été expliqué dans notre projet pédagogique.

3.1.2. Echange d'informations entre titulaires

Il est indispensable, d'organiser un transfert des dossiers entre titulaires. Cet échange permet une meilleure continuité dans la prise en charge de l'élève.

3.1.3. Titulaires

En collaboration avec l'équipe éducative, les titulaires élaborent et ajustent les PIA.

3.2. PEDAGOGIE DE LA REUSSITE

La plupart de nos élèves ont connu au cours de leur scolarité une succession d'échecs. Nous devons donc essayer de rendre confiance à chacun et d'amorcer un processus de réussite. Pour y arriver, chaque professeur ou groupe de professeurs devra susciter chez les élèves des projets réalistes et motivants. Ces projets ne peuvent être programmés mais doivent émaner d'une approche plus participative et responsabilisant de nos élèves.
Nous avons essayé d'instaurer une représentation démocratique de nos élèves par la mise en place d'un conseil des élèves duquel seraient issus les délégués des élèves au Conseil de Participation. En septembre 2011, l'école a mis en place le Conseil de Citoyenneté.

3.3. NOUVELLES TECHNOLOGIES

Plus personne ne peut nier aujourd'hui la place importante prise par les technologies modernes dans notre vie professionnelle et familiale.
Nous souhaitons poursuivre l'utilisation des nouvelles technologies pour les cours généraux et pour les cours techniques. L'installation dans les classes d'un ou deux PC permettrait également une meilleure individualisation des cours et la poursuite d'objectifs plus spécifiques.

3.4. ACTIVITES EXTERIEURES

De manière à sensibiliser les élèves

A. à la nécessité d'une connaissance suffisante du français, des mathématiques et l'intérêt de tous les autres cours généraux et spéciaux,
B. à l'importance d'une pratique physique régulière,

C. à la nécessité de s'ouvrir au monde extérieur et à garder intact sa soif d'apprendre.

Nous voulons poursuivre et intensifier nos initiatives pour favoriser l'insertion sociale de nos élèves.

Dans ce but, nous envisageons, dans les limites du possible, d'organiser :

- une journée découverte de l'environnement,
- des visites d'expositions et de salons divers,
- une information auprès des services de l'Onem, du Forem, de la mutuelle,
- des visites de bibliothèques, d'agences bancaires, de crèches, de centres de planning familial,
- des classes de dépaysement avec au programme des visites de musées, de sites naturels ou industriels,
- la participation à des compétitions diverses,
- une journée de découverte du ski ou du patinage sur glace en fonction des conditions climatiques,
- la participation à des projets plus vastes qui leur permettront une meilleure connaissance du monde social et professionnel dans lequel ils travailleront.

Nous souhaitons également par l'organisation de journées d'information, mettre nos jeunes en garde contre les dangers qui les guettent. C'est ainsi que nous essayerons encore d'organiser des activités en collaboration avec les services compétents pour lutter contre le tabac, la drogue, les assuétudes ...

3.6. POURSUITE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EMBELLISSEMENT DE NOS LOCAUX

Le travail des professeurs et des élèves est très certainement influencé par le cadre dans lequel celui-ci est organisé. Nous allons donc essayer, dans les limites de nos moyens, de continuer à rendre les locaux plus fonctionnels et plus agréables.
L'établissement d'un plan quinquennal a pour objectifs de réaliser des travaux indispensables au maintien de la sécurité dans nos installations et aussi des travaux visant un embellissement des locaux.
Nous pourrions également faire réaliser aux élèves en retenue des travaux d'utilité publique pour aider à l'entretien des bâtiments.

3.7. RECHERCHE D'UNE SOLUTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES PENDANT LES ABSENCES DE PROFESSEURS

Le problème du remplacement des professeurs malades ou en formation nous préoccupe toujours. Il faudrait trouver des solutions originales pour éviter que des élèves ne doivent subir parfois huit heures d'étude d'affilée.

3.8. AUGMENTATION DES MOYENS HUMAINS AU NIVEAU DE L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS ELEVES

Toutes nos actions se heurtent cependant à un manque cruel en moyens humains. En effet, pour certains de nos élèves provenant de milieux sociaux parfois très défavorisés, nous manquons d'effectifs. Nous recevons cependant certains jeunes au passé parfois lourd et pénible et nous ne disposons d'aucun personnel spécialisé pour s'occuper de ces cas.
Nous aimerions pouvoir mieux nous occuper de ces jeunes. C'est pourquoi nous devons continuer à sensibiliser toutes les personnes concernées par l'enseignement spécialisé et leur faire prendre conscience que l'aspect social de notre mission a complètement été oublié.

4. PROMOTION DE NOS CAPACITES PEDAGOGIQUES

Même si la situation d'aujourd'hui est meilleure que celle d'hier, notre enseignement spécialisé reste mal connu ou voire méconnu par une grande partie des enseignants de l'enseignement ordinaire, par certains membres du personnel des centres PMS et par l'ensemble de la population en général.

Afin de se faire connaître et de faire reconnaître notre travail, nous devons ouvrir encore plus largement les portes de notre école d'une part et nous montrer plus en dehors de l'école.

Si l'enseignement spécialisé avait l'habitude de travailler plutôt en cachette pour diverses raisons, le moment est venu de montrer au grand public ce que nos élèves sont capables de faire. Nous pourrions profiter de nos journées de formation pour faire découvrir notre travail aux enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire et au personnel des centres PMS afin de leur faire prendre conscience de notre spécificité et de notre expérience.

Faire travailler les élèves ou se présenter en dehors de l'école est aussi un moyen d'informer. Nos diverses participations à des manifestations organisées dans la région ont bien mieux fait connaître le travail réalisé à l'école que de nombreux discours. Nous devons essayer d'intensifier cette participation extérieure dans l'intérêt de tous.

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA FORME 2

5.1. CONSIDERATIONS GENERALES.

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 accueillera également les élèves qui, outre une adaptation sociale réelle, seront capables d'acquérir des compétences les préparant à une activité professionnelle se développant essentiellement en milieu de travail adapté.

5.2. STRUCTURE.

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 sera organisé en deux phases.
Chaque phase comportera au moins deux années d'étude.

Première phase	Objectifs de socialisation et de communication liés notamment à l'émergence d'aptitudes professionnelles et à l'expression du projet personnel.

Deuxième phase	Poursuite des objectifs de socialisation et de communication de la première phase dans le cadre d'activités éducatives visant la préparation à la vie sociale et à la vie professionnelle.

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 sera structuré, sur le plan éducatif, sans référence à l'année scolaire.
Une année d'étude ne dure pas nécessairement une année scolaire. Elle comporte le temps minimum requis pour que l'élève en cause rencontre les objectifs fixés.

5.3. PARTENAIRES PRIVILEGIES DE L'ENSEIGNEMENT DE FORME 2

- S'il est essentiel d'approcher l'insertion professionnelle des jeunes concernés dans le cadre du marché protégé de l'emploi, il est aussi indiqué de porter une attention particulière à l'acquisition des compétences sociales.

- Les partenaires privilégiés de l'éducation doivent donc, directement ou non, tisser des liens de collaboration afin d'accompagner le jeune de la façon la plus complète.

PARENTS		PMS
	ECOLE	
ELEVES		ENTREPRISES

5.4. DOMAINES PROFESSIONNELS ET CREATIFS.

- Ces domaines sont déterminés par l'établissement scolaire en fonction de l'offre socio-économique de la zone d'influence de l'école.

- Les élèves seront progressivement placés, avec l'accompagnement pédagogique requis, dans des situations semblables à celles qu'ils connaîtront dès leur départ de l'école. Ils vivront des moments de formation dans des institutions de travail adapté et feront ainsi l'apprentissage de comportements sociaux et professionnels parfois différents de ceux connus en milieu scolaire.

5.5. PROJET INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE.

- Pour chaque élève, un projet personnel sera établi avec comme objectif prioritaire : l'acquisition de la plus grande autonomie possible tout en favorisant son épanouissement, sa confiance en soi, sa stabilité et ses capacités manuelles.

- La réussite de ce projet dépendra non seulement du jeune lui-même mais aussi de la collaboration entre les parents, les institutions et l'équipe éducative.

- La stimulation constante, tant familiale que scolaire et la volonté d'intégrer le jeune le plus harmonieusement possible dans la société seront les garants de la réussite de son projet personnel.

5.6. L'ELEVE ET SON INSERTION SOCIALE.

5.6.1. Dans sa vie de tous les jours

- Un réel projet d'autonomie sociale sera visé pour chaque élève. C'est pourquoi, il est important de le confronter aux situations concrètes de la vie de tous les jours. Dans ce but les actions suivantes sont envisagées :

* achats dans les magasins : l'élève devra effectuer lui-même la recherche des produits ou demander à la vendeuse ce dont il a besoin, il devra payer,
* opérations à effectuer à la poste, dans une agence de banque, à la commune, à la mutuelle, chez le pharmacien,
* prendre le bus ou le train pour une destination désignée,
* aller au cinéma, à la piscine,

5.6.2. Dans ses rapports avec les citoyens

Du comportement de l'élève dépendra son intégration dans la société. Le niveau d'exigence dans ce domaine et le souci du développement de son équilibre personnel lui permettront :

* de vivre et de travailler en groupe,
* de respecter des consignes simples de sécurité,
* d'acquérir les règles élémentaires de savoir-vivre,
* d'adapter son comportement aux différentes situations qu'il va rencontrer,
* d'améliorer son insertion sociale en fonction des règles en vigueur dans le milieu où il sera amené à vivre, par exemple au restaurant, durant des voyages, des visites.

5.7. L'ELEVE ET SA FORMATION SCOLAIRE.

5.7.1. Formation générale

- La formation générale sera en priorité consacrée, du moins au début, à l'acquisition des bases en lecture et en mathématiques et axée sur des applications directement liées à la vie courante comme par exemple :

* pouvoir choisir son programme de télévision,
* rechercher un numéro dans un annuaire téléphonique,
* consulter un menu et pouvoir faire un choix,
* lire les journaux publicitaires et autres,
* analyser une affiche,
* lire et comprendre les principaux panneaux routiers,
* lire une notice,
* consulter un mode d'emploi et le réaliser,
* lire une recette culinaire et la mettre en pratique.

- Etant donné que les élèves sont plus réceptifs à la communication verbale et graphique, des activités dans le domaine artistique seront organisées pourraient être envisagées et les cours d'art plastique et de dessin faciliteront leurs expressions.

5.7.2. Formation professionnelle

La formation professionnelle réalisée dans les ateliers (et cours ménagers) aura comme objectifs de permettre à l'élève :

* de pouvoir s'intégrer, dans la mesure de ses possibilités, dans une équipe pour un travail de manutention,
* d'utiliser correctement certaines machines électriques pour une activité professionnelle ou familiale,
* de participer activement à la réalisation d'un projet manuel,
* de développer son imagination et son expression,
* de se débrouiller dans la réalisation de plats simples et ainsi de pouvoir se créer une bonne alimentation,
* de s'initier à l'entretien de son milieu de vie,
* d'avoir une bonne hygiène corporelle et domestique.

5.8. CONCLUSION

Grâce à toutes ces activités, le jeune pourra acquérir un comportement social adapté qui lui permettra de mieux faire accepter sa différence et ainsi de créer sa propre place dans la société.